



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Usine de la Chapelle Darblay du groupe UPM, à Grand-Quevilly

Question écrite n° 25438

Texte de la question

Mme Sira Sylla alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances sur l'usine de la Chapelle Darblay du groupe UPM, à Grand-Quevilly. Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vise à passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Ce projet de loi deviendra sans doute l'une des avancées les plus importantes du quinquennat 2017-2022 en matière d'environnement. Dans la circonscription de Mme la députée, une entreprise répond déjà, depuis un certain nombre d'années, aux objectifs de ce projet de loi. Pourtant, cette entreprise, inscrite dans le paysage industriel de Grand-Couronne depuis 90 ans, risque de disparaître faute de repreneur. L'usine de la Chapelle Darblay est le seul site en France à produire du papier 100 % recyclé provenant de 480 établissements publics de coopération intercommunale et de 28 millions d'habitants trieurs. De surcroît, ce site industriel dispose d'une chaudière biomasse qui permet de transformer une grande partie de ses déchets en électricité revendue à EDF et d'alimenter ses machines à papier. Si l'usine de la Chapelle Darblay venait à fermer, ce ne seraient pas moins de 400 salariés qui seraient licenciés et tout un savoir-faire et une filière de recyclage qui s'éteindraient dans la région Normandie. Les conséquences sur l'écosystème national seraient importantes et iraient à l'inverse de la volonté du Gouvernement de promouvoir l'économie circulaire. Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est un projet de loi stratégique en matière de développement durable et de protection de l'environnement. Elle voudrait connaître les pistes d'action du Gouvernement pour favoriser la création, pérenniser, mais aussi protéger de la fermeture, les entreprises qui concourent par leur activité à l'émergence d'une économie véritablement circulaire.

Données clés

Auteur : [Mme Sira Sylla](#)

Circonscription : Seine-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25438

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie et finances \(Mme la secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11271

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)